

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT MIXTE POUR LE
DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE**

Envoyé en préfecture le 20/12/2016
Reçu en préfecture le 20/12/2016
Affiché le 
ID : 033-253306310-20161220-2016_004_43-BF

Nbre de membres en exercice : 17
Nbre de membres présents : 10
Nbre de suffrages exprimés : 10

Votes : Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille seize, le vingt décembre

Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Pascale GOT, en la salle du Conseil Municipal de Saint André de Cubzac

Date de convocation : 08 décembre 2016

Etaient Présents : Mmes GOT - GUILLEN -MONSEIGNE- PIASECKI – MM. FEDIEU – FERCHAUD – GIRARD - LORIAUD – PLISSON- QUESSON

Délibération N°2016-004-43:

Budget Principal – Budget Primitif 2017

Vu le CGCT ;

Vu l'instruction Budgétaire et comptable ;

Vu le DOB en date du 28 octobre 2016 ;

Après discussion et à l'unanimité, le Comité Syndical décide:

Article 1: d'adopter le projet de budget principal pour l'année 2017, qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement à 880 500€, et pour la section d'investissement les dépenses s'élèvent à 13 500 € et les recettes à 26 714€.

Article 2 : de fixer le montant des cotisations 2017 à 110 000 € pour les Départements de la Gironde et de la Charente-Maritime et la Région Nouvelle Aquitaine et à 55 000€ pour Bordeaux Métropole, à 27 500 € pour la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, la Communauté des Communes de la Haute Saintonge et la Communauté de Communes de l'Estuaire.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré au Saint André de Cubzac le 20 décembre 2016

La Présidente

Pascale GOT
Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'estuaire de la Gironde